

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.03.11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

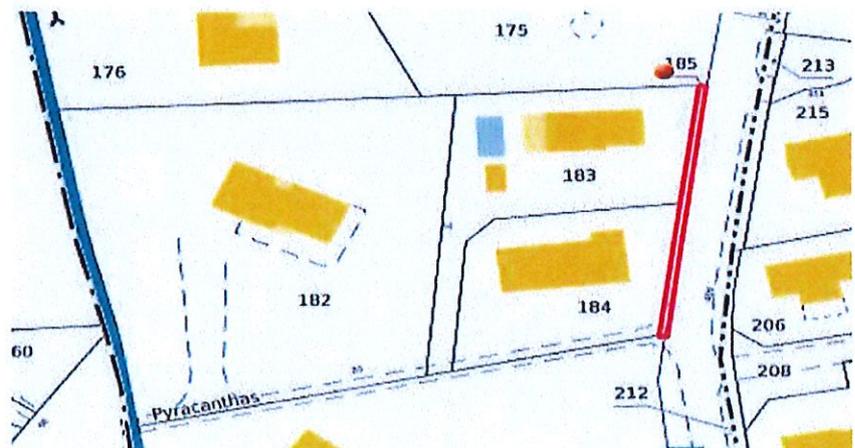
Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
ACQUISITION DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
BT N°185, D'UNE
SUPERFICIE
D'ENVIRON 40 M²
APPARTENANT AUX
CONSORTS KEICHIAN

Par courriers reçus en date du 28/05/2024, MM. KEICHIAN Jean-Luc et Albert ont proposé la cession au profit de la Commune de la parcelle leur appartenant, cadastrée section BT n°185, sans prix, en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette cession.

Cette parcelle, située le long du chemin de Sauvecanne et d'une superficie d'environ 40 m², est concernée par l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) n°45 établi en vue de l'aménagement du Chemin de Sauvecanne au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune (largeur de l'ER : 12 m).

Localisation de la parcelle cadastrée section BT n°185



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 013-211300157-20240701-24_03_11-DE

S'LO

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette parcelle se situe en zone UCa au
vigueur de la Commune.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le local d'Urbanisme en
ID : 013-211300157-20240701-24_03_11-DE

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°185, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 20 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°185, située chemin de Sauvecanne, représentant une superficie d'environ 40 m² et appartenant aux Consorts KEICHIAN Jean-Luc et Albert, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 12/07/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.